

ARRETE DU MAIRE

A_2026_49

Portant désignation d'un délégué à la mission locale Comtat Venaissin



Le Maire de la Commune de Saint Christol,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil municipal du 20 mars 2026 désignant les délégués auprès d'organismes divers ;

Considérant qu'il convient de prendre un arrêté afin de désigner le délégué titulaire à la Mission Locale du Comtat Venaissin ;

ARRETE

Article 1 : Mme Agnès AUBERT est désigné déléguée titulaire au sein de la Mission Locale du Comtat Venaissin pendant toute la durée du mandat de M. le Maire.

Cette délégation n'entraîne pas délégation de signature de documents.

Article 2 : Le Maire de la Commune de Saint Christol, la Directrice Général des Services, sont chargé, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmis :

- A Monsieur le Préfet de Vaucluse
- A la Mission Locale du Comtat Venaissin

Fait à Saint Christol, le 20/03/2026.

Le Maire,
Henri BONNEFOY.



Notifié à l'intéressée

Le 24/03/2026

Signature de l'intéressée.